



Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et prin- cipe éthique d'autonomie

Jeanne SEMIN

Docteur en Anthropologie

Chercheure à l'Institut des Mondes Africains (IAMf)



Les Papiers de la Fondation n°14

Mars 2018

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »

Cette recherche a été réalisée dans le cadre de l'appel à bourses postdoctorales lancé par la Fondation Croix-Rouge française et avec le soutien financier de son partenaire, le Fonds de dotation Claire et François pour l'Enfance.

La Fondation Croix-Rouge française, créée sur l'initiative de la société nationale de la Croix-Rouge française, a pour vocation d'initier, de soutenir et de récompenser les projets de recherche qui mettent en perspective les principes, pratiques et finalités d'une action humanitaire en transition.

À travers des appels à bourses postdoctorales, l'attribution de prix de recherche et l'organisation d'événements scientifiques, la Fondation Croix-Rouge française vise à définir les enjeux de l'action humanitaire de demain, accompagner les acteurs et les personnes, parties prenantes de la solidarité internationale, diffuser les savoirs issus de regards croisés et stimuler le débat.

Les propos et opinions exprimés dans cet article n'engagent que son/ses auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française.

Le contenu de cet article relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'auteur.

Il est interdit pour un usage autre que privé, scientifique ou pédagogique de reproduire, diffuser, vendre et publier intégralement ou partiellement sous quelque forme que ce soit cet article sans autorisation écrite particulière et préalable, dont la demande doit être adressée à la Fondation Croix-Rouge française.

© Tous droits réservés.

Avec le soutien de



Pour citer cet article :

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : pour l'application du principe éthique d'autonomie en humanitaire. », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 14, Mars 2018, 27 p.

Résumé

À partir d'une recherche-action effectuée avec les acteurs de Saint-Louis du Sénégal impliqués dans l'aide humanitaire aux enfants en situation de rue, l'article développe une réflexion autour du rôle social actif de ces enfants face à la transition humanitaire. Il s'agit dans cette ville historique et religieuse majoritairement d'enfants dits *talibés*, placés chez un maître pour apprendre le Coran, et mendiant dans la rue pour se nourrir et financer leur apprentissage. L'auteur démontre que la sphère associative, qui s'est largement dynamisée au cours des dix dernières années, joue un rôle central de médiateur entre la rue et l'État. Dans le contexte de la mise en route d'un plan de retrait des enfants des rues décrété par le Président Macky Sall, l'implication effective de la société civile par l'État pourrait permettre de travailler dans les quartiers saint-louisiens au plus près des enfants concernés et de leurs tuteurs communautaires (maître coranique, marraines, grands talibés, etc.). Alors que les enfants talibés deviennent de plus en plus acteurs de leurs parcours urbains et savent saisir les opportunités notamment humanitaires mises à disposition par les associations, celles-ci pourraient avec plus de moyens et de légitimité bâtir autour d'eux un consensus concernant une sortie de rue constructive. Dans ce cadre, l'application méthodique des principes éthiques d'autonomie et de bienfaisance dans la construction de l'aide proposée aux enfants permettrait de dépasser un rapport essentiellement utilitaire à l'aide pour parvenir à un suivi social vers le retrait concerté des enfants de la rue. À défaut, les sanctions judiciaires et le plan annoncés risquent, en interdisant la rue aux enfants, de les priver d'un ensemble de ressources sanitaires et sociales mises à disposition par les communautés et de les enfermer un peu plus dans des écoles coraniques marginalisées, incontrôlables, et parfois peu respectueuses des lois nationales et des droits de l'enfant.

Mots-clés : enfants des rues, talibés, éducation, agentivité, autonomie, bienveillance, tourisme, humanitaire.

Summary

This article uses data from a field study conducted with the actors involved in providing humanitarian assistance to street children. It develops a reflexion about these children's active social role in view of the humanitarian transition. In such a historic and religious city as St Louis, the vast majority of these children are said to be « Talibe », handed over by their parents to a Koranic master in order to learn the Holy Book. They often end up begging in the streets where they look for the resources to provide themselves with food as well as to pay for their tuition. The author shows how the associative network, which has spread considerably over the past decade, is playing a key role in terms of mediation between the State and the street. As a plan for children's withdrawal from the streets has been announced by President Macky Sall, an involvement of civil society by de State would improve actions by working closely with the children and their tutors (religious leaders, godmothers, older Talibes...). As the children are becoming more and more active in designing their own urban experience, for instance by using the opportunities offered to them such as the humanitarian support, it seems that non-profit organisations, with more resources and legitimacy, could push forward a constructive consensus with the children conducive to get them off the street. In this context, it appears necessary to methodically apply the ethical principles favouring autonomy and benevolence in order to overcome a utilitarian approach of humanitarian action, and move on to a concerted withdrawal of children from the streets. If such an approach is not implemented, there is a great risk that removing the children from the streets will finally mean for them less freedom, by taking a number of both sanitary and social resources away from them, which were so far provided by the communities. They would therefore be more dependent on Koranic schools which can be marginalised, out of control and at times not respectful, either of the national laws or basic children rights.

Keywords: street children, talibe, education, agency, autonomy, benevolence, tourism, humanitarian.

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »

Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie

Introduction

À l'heure même où je répondais à l'appel à bourses lancé par le Fonds Croix-Rouge française et la Fondation Claire et François pour une recherche postdoctorale concernant la transition humanitaire et l'enfance vulnérable au Sénégal, le Président Macky Sall annonçait un plan de retrait des enfants des rues pour son pays. Cette annonce début juillet 2016 a eu pour principal effet d'animer les débats, les prises de conscience et les initiatives citoyennes concernant le sort des 50 000 enfants mendiants au Sénégal. Depuis quelques années déjà la situation de ces enfants pose question. Dans ce pays musulman de l'Afrique sahélienne, le phénomène des enfants des rues est plus qu'ailleurs étroitement lié au système traditionnel de confiage à un maître d'enfants qui deviennent *talibés* parce qu'ils mémorisent et récitent le texte du Coran¹. Pour des raisons historiques liées à la colonisation et à l'application du principe de laïcité, cette éducation traditionnelle n'est pas prise en charge par l'État, elle se fait alors dans des conditions matérielles et sanitaires difficiles. Elle comprend parfois un recours à la mendicité des enfants, qui correspond traditionnellement à une forme d'apprentissage de l'humilité², mais qui connaît aujourd'hui des dérives, puisque certains maîtres coraniques sont suspectés d'en tirer largement profit. Dans un contexte démographique critique³, l'exode rural des enfants alimente le développement anarchique de

¹Un talib, en arabe littéraire, (طالب [tālib], étudiant; candidat; demandeur; solliciteur, pl. طالبون [tālibūn] ou encore talibân) est un étudiant de façon générale, aujourd'hui plus directement associé à l'élève d'une médersa pour faire référence aux étudiants des écoles théologiques. Le mot peut trouver plusieurs prononciations dérivées de dialectes locaux et plusieurs appréciations. Au Sénégal on parlera de talibés pour ceux qui apprennent le texte du Coran auprès d'un maître, mais de manière générale les talibés sont les disciples d'un maître qui leur inculque une doctrine religieuse. Ainsi les mourides se disent facilement « talibés de Sérigne Touba » ce qui implique une relation de maître à élève.

²Comme le note Kae Amo après un travail d'observation participante à l'intérieur de certains daaras de Saint-Louis : « La définition de « *defal nitt* » (faire un être humain) ou éducation morale dans les milieux d'enseignement coranique, aussi bien que l'importance de la « souffrance » dans ce processus d'apprentissage peuvent ainsi démontrer une logique qui domine ces lieux d'enseignement » (Kae Amo, 2014, p.6). Ainsi comme le soulignent plusieurs recherches la mendicité fait partie de l'« entraînement à la vie ». Il vise non seulement à amasser l'argent ou la nourriture, mais aussi à faire acquérir aux talibés un ensemble de comportements d'un « bon être humain ». (Chehami 2013 : 21).

³Qualifier la situation démographique de critique n'est pas une injonction implicite à une limitation des naissances au Sénégal où le taux de fécondité de 4,6 enfants par femme n'est problématique qu'au regard de la mauvaise distribution des ressources économiques. Sur cette question, Serge Michailof tire la sonnette d'alarme dans son ouvrage au titre polémique, *Africanistan* (2015). Il s'agit plutôt ici d'amorcer un décentrement épistémologique comme le permettent par exemple les réflexions récentes de Barbara Cooper et de Raphaël Boiteveau sur les problèmes d'infécondité et de fertilité au Sahel où « la perception extrêmement négative de la contraception répandue à travers l'Afrique (...) est elle-même le produit d'une histoire du contrôle de la population dont l'on peut craindre qu'elle ait des conséquences durables. Au Sahel, ces idées négatives et d'autres malentendus sont aggravés par le rejet et la diabolisation de l'Islam dans la guerre contre le terrorisme et par un déclin économique apparemment sans fin. » Alors que d'après ces mêmes analyses qui méritent d'être lues en intégralité « il est grand temps que les décideurs politiques (et les bailleurs de fonds qui les sou-

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »
nombreuses écoles de ce type, appelées *daaras*, qui accueillent des enfants séparés de leurs familles. Ces *daaras*⁴ sont dits « transhumants » et demeurent plus ou moins itinérants en ville, d'habitats précaires en habitats précaires. L'utilisation de la métaphore de la transhumance fait référence à l'organisation des élevages peulhs, puisque de nombreux maîtres coraniques et enfants talibés sont originaires de ces groupes d'éleveurs nomades. Pendant les temps de mendicité, les enfants talibés passent aujourd'hui beaucoup de temps dans les rues des villes sénégalaises, si bien qu'ils peuvent être considérés comme des enfants « en situation de rue ». L'état sanitaire des talibés, la fréquentation assidue de la rue et les violences dont ils peuvent être victimes dans les *daaras* et dans la rue touchent les esprits les plus sensibles, sénégalais et occidentaux, et un nombre important d'acteurs associatifs, religieux locaux et internationaux, se soucie de cette question humanitaire sans parvenir à trouver concrètement des solutions durables.

La recherche sur laquelle s'appuie cet article a concerné plus particulièrement l'actualité humanitaire de cette problématique dans la ville touristique et religieuse de Saint-Louis du Sénégal.

Les talibés de Saint-Louis

Ville d'eau bordée par l'Océan atlantique et sillonnée par les bras du fleuve Sénégal, Saint-Louis, appelée « Ndar » en wolof, fut autrefois un point de rencontre entre les Maures, les Peulhs et les sédentaires du royaume précolonial du Djolof, puis devint la porte de l'Afrique de l'Ouest pour les colons français qui lui ont donné son nom chrétien, et un carrefour de la traite négrière. Après l'indépendance, Saint-Louis est devenue un haut lieu du développement des confréries musulmanes mourides et tidjanes. C'est une ville chargée d'une histoire complexe : un « hyper-lieu » d'après l'analyse qu'en livre Jean-Pierre Dozon dans son ouvrage *Saint-Louis du Sénégal. Palimpseste d'une ville* (2012). Ses caractéristiques géographiques et historiques en font un site particulièrement attractif et séduisant à la fois pour les touristes et pour les religieux musulmans, notamment pour les maîtres coraniques, d'obédience soufie, appartenant majoritairement à la confrérie des tidjanes. L'investissement de la ville par des grands maîtres coraniques tidjanes vient contrebalancer l'importance symbolique donnée à la ville par l'autre confrérie des mourides à travers notamment l'organisation dans cette ville de la cérémonie des deux *rakkas*⁵. Peuplée de plus de 200 000 habitants, Saint-Louis ne perd pas aujourd'hui ses fonctions de ville « créole », où la rencontre culturelle, non sans violence parfois, écrit l'histoire et s'ancre dans l'actualité mondiale d'un conflit idéologique, entre l'Islam et l'Occident, qui pourrait ne pas en être un. Les enfants talibés de Saint-Louis semblent à bien des égards être porteurs de cette histoire et de ces rencontres possibles.

tiennent) accordent plus d'attention aux besoins ressentis par les Africains ordinaires afin de répondre efficacement au défi posé par la croissance rapide de la population sahélienne » (Cooper et Botiveau 2013, p. 19 et 21).

⁴On préfère employer dans cette étude le terme vernaculaire *daara* plutôt que l'expression « école coranique » qui comme le souligne Corinne Fortier ne tient pas compte du caractère mobile et surtout interpersonnel de l'enseignement coranique (Fortier 1998, p. 214).

⁵Cette cérémonie célèbre chaque année la résistance du chef spirituel des mourides à la puissance coloniale. Le 5 septembre 1895, Sergine Toubas lors d'un procès légendaire fut condamné à l'exil au Gabon par le tribunal colonial et répliqua par l'énonciation de deux prières : les deux *rakkas*. En septembre 2017, la célébration de la cérémonie des deux *rakkas* a été l'occasion d'une mise à terre par les pèlerins de la statue du général français Faidherbe trônant sur la place centrale du même nom. Il y a donc bien une reconquête identitaire de la ville en cours, à laquelle participe l'investissement de la ville par les différentes confréries.

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues

de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »

Les maîtres coraniques (*serigne daara*), que d'autres appellent des « marabouts », sont selon la coutume responsables des enfants qui leur ont été confiés pour l'apprentissage du Coran et pour leur « inculquer des valeurs sociales et religieuses essentielles afin qu'ils puissent bien mener leur vie conformément aux préceptes religieux. » (Moubarack 2010, p. 27). Ce système de confiage des enfants est une pratique courante, structurelle de la société sénégalaise qui, au même titre que les alliances et les mariages, crée et prolonge les liens et les réseaux sociaux actifs de solidarité (Jonckers 1997, Lallemand 1993). À Saint-Louis, on dénombre selon les sources entre 115 et 322 daaras⁶, qui accueillent parfois plusieurs maîtres coraniques et sont organisés de diverses manières : en internat, ou en externat, mixte ou non, ayant recours à la mendicité des enfants ou non, exclusive ou se développant parallèlement à la fréquentation de l'école élémentaire, etc. En tant que personnalités religieuses détentrices d'un savoir sacré (la connaissance du Coran), les maîtres coraniques sont particulièrement respectés et ont une autorité (*ndigal*) très importante non seulement sur les enfants, mais sur la communauté toute entière. Les maîtres coraniques sont respectés car ils sont eux-mêmes d'anciens talibés qui ont intériorisé le Coran, et qui le transmettent, ce qui apparaît comme une fonction suprême. L'apprentissage du Coran se fait traditionnellement entre 7 et 14 ans. Il s'agit plus d'une incorporation du texte sacré que d'une réelle compréhension de sa portée (Fortier 1998). Le texte coranique est considéré comme intrinsèquement capable de produire des résultats bénéfiques pour les musulmans et la communauté. L'enfant talibé est perçu comme un réceptacle de la parole divine. L'aumône qui lui est faite quotidiennement permet aux donateurs d'attirer sur eux chance et *baraka*. Les enfants talibés ont donc une fonction sociale et religieuse très importante dans la société sénégalaise à 90 % musulmane. De plus, l'enseignement coranique forge les hommes. D'après les propos d'un ancien talibé, il faut avoir « trempé dans un bain de souffrance » pour devenir un homme (cités par Launay et Ware 2009, p. 127). Ainsi l'apprentissage du Coran exige une certaine discipline (*yar*)⁷ qui peut aller parfois jusqu'aux mauvais traitements au sens des droits de l'Enfant. Les enfants doivent par ailleurs rémunérer eux-mêmes leur maître et participer à sa pitance, en lui offrant chaque jour une partie du fruit de leur mendicité. Les maîtres coraniques de bonne foi doivent donc trouver un équilibre entre les exigences d'un système de références traditionnelles et religieuses au sein duquel chaque geste a sa place, et celles du respect des droits de l'Enfant, tels qu'énoncés notamment dans la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant et l'article 245 du Code pénal sénégalais, qui interdisent toute forme de mauvais traitements et d'exploitation des enfants par le travail ou la mendicité⁸.

Face à la transition humanitaire

⁶115 selon le recensement présenté sur le site www.daara.sn de l'USAID ; 322 selon le document publié par l'État « Situation économique et sociale régionale » (Agence Nationale de la statistique et de la démographie, Service régional Saint-Louis, juin 2015, p. 5 : <http://www.ansd.sn/ressources/ses/chapitres/7-action-sociale.pdf>) ; environ 300 selon l'essentiel des acteurs saint-louisiens rencontrés... Le caractère informel et volatile des daaras rend difficile toute tentative de recensement effectif et durable.

⁷Le yar (la discipline) est le principal composant de l'expérience spirituelle des talibés. Il doit briser le cœur (*toj xol bi*), puis reconstruire le caractère (*defarat jikko*). De l'avis d'un maître coranique interviewé par Rudolph T. Ware : « Le janggle (l'apprentissage) sans le yar (la discipline) : c'est comme prendre un bol et y mettre de la nourriture sans le laver » (Launay et Ware 2009 p. 133).

⁸Notons que si les mauvais traitements, la violence, et l'exploitation sont interdits, la liberté de choix des parents en ce qui concerne une éducation religieuse ou laïque ainsi que le droit à la mendicité des enfants talibés à proximité des lieux de culte sont entérinés dans ces textes qui se veulent une interprétation africaine des droits universels de l'Enfant.

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues

de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »

Au cours des dix dernières années, la ville de Saint-Louis a vu se développer un réseau dynamique d'une quinzaine d'associations, placées sous le contrôle de l'État, qui apportent une aide humanitaire notamment alimentaire, vestimentaire et sanitaire aux enfants talibés des daaras de la ville. Ces associations s'efforcent également d'apporter aux enfants talibés une formation élémentaire en français. Cette floraison d'associations s'inscrit dans le processus dit de la « transition humanitaire » : des acteurs humanitaires de plus en plus hétérogènes font face à une augmentation des besoins liés à l'exode rural et la croissance non contrôlée de zones périurbaines (Mattei et Troit 2016). Le passé historique de la ville de Saint-Louis et son attrait touristique en font une ville marquée par une forte présence occidentale avec un nombre important d'expatriés investis dans différents domaines, commerciaux, touristiques, culturels, humanitaires... Au Sénégal, comme ailleurs, la prise en charge des besoins des plus démunis relève de plus en plus d'une action sociale locale. Les acteurs occidentaux et sénégalais, associatifs et communautaires, s'investissent aujourd'hui de plus en plus dans l'aide formalisée aux enfants talibés. Parallèlement, le nombre d'enfants talibés qui arrivent à Saint-Louis augmente sensiblement, pour atteindre aujourd'hui environ 14 000⁹. Le degré de collaboration entre les associations à but humanitaire¹⁰ et les maîtres coraniques est variable. Alors que certaines associations refusent de travailler avec ces derniers, craignant de soutenir indirectement des personnes coupables d'exploitation et de maltraitance, d'autres travaillent en étroite collaboration avec eux, considérant que c'est le meilleur moyen d'améliorer durablement les conditions sanitaires et sociales des enfants *talibés*. Les maîtres coraniques n'ont pas tous une bonne image du travail humanitaire porté par les associations, perçues par endroits comme capteurs de fonds occidentaux, peu actifs auprès des enfants. Notons enfin que le développement du « tourisme humanitaire » ou « volontourisme » joue à Saint-Louis un rôle important dans la reconfiguration du paysage humanitaire. En effet, les associations œuvrant pour l'enfance vulnérable accueillent chaque année des volontaires internationaux désireux d'apporter leur soutien, d'acquérir une expérience dans l'humanitaire et de découvrir le monde. Ainsi grandissent les enfants talibés des rues de Saint-Louis entre l'apprentissage rigoureux de l'humilité et du Verbe coranique, les dons d'Occidentaux séduits par la ville, les soins de Sénégalais dévoués à la cause des enfants, sous le regard plus ou moins attentif d'éducateurs de rues qui veillent à un équilibre complexe.

On sait en effet comme il est délicat d'évaluer en toute chose « l'intérêt supérieur de l'enfant » conformément au principe 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Dans le contexte de l'éducation coranique au Sénégal, qui, en l'absence des parents, peut devenir l'opérateur légitime de cette évaluation ? Les maîtres coraniques, l'Etat, les acteurs associatifs, les volontaires occidentaux, ou les enfants eux-mêmes crédités d'une forme

⁹D'après le recensement effectué par l'association Maison de la Gare avec l'aide d'étudiants de l'Université Gaston Berger en 2016.

¹⁰Si donc on s'intéresse dans cette étude au rôle des humanitaires de la protection des enfants vulnérables à Saint-Louis, on définira cette catégorie d'acteurs comme s'appliquant à tous ceux qui se soucient activement et au quotidien du prix accordé à chaque enfant fréquentant les rues de Saint-Louis en tant qu'être humain. En ce sens on peut s'inspirer de la définition presque étymologique que livre Jean-François Mattei de l'humanitaire, en s'appuyant sur le sens qu'en donnait la première édition de l'Encyclopédie : « est humanitaire tout ce qui vise le bien de l'humanité, c'est-à-dire toute action motivée par le prix accordé à chaque être humain ». En effet les chercheurs et les acteurs s'accordent aujourd'hui facilement autour d'une vision ample, ouverte et pragmatique de l'humanitaire. Les distinctions qui ont pu autrefois prévaloir entre action humanitaire au Sud et action sociale au Nord d'une part, ou entre action d'urgence et action de développement d'autre part n'ont plus réellement de raison d'être. Ainsi quand tout se dilue, l'urgence dans la continuité, le Sud dans le Nord, quand la vulnérabilité augmente partout et durablement, l'humanitaire réside dans toute action qui vise à améliorer les conditions de vie des êtres humains les plus vulnérables.

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues

de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie.»

d'autonomie de fait ? Lors de cette recherche postdoctorale, qui a notamment consisté en un recensement de toutes les associations actives auprès des enfants vulnérables à Saint-Louis, cette question est celle qui m'a le plus occupé l'esprit. En effet, alors que tout le monde s'accorde avec le gouvernement pour dire qu'il faut « retirer » les enfants de la rue, il m'est apparu, dans les interstices de la ville, que la rue pouvait aussi constituer par endroits pour les enfants rencontrés un précieux espace de liberté. Au sujet d'un *daara* de la ville dont les talibés ne peuvent pas sortir, les enfants parlent de « la prison » et redoutent d'y être placés. C'est en effet pendant les temps qu'ils sont censés consacrer dans la rue à la mendicité que les enfants talibés jouent, se rendent chez leur marraine (*ndeye daara*)¹¹ pour recevoir un repas, vont au marché pour gagner de l'argent, et se dirigent d'eux-mêmes vers les centres mis en place par les associations humanitaires pour se laver, prendre un goûter, soigner une plaie, changer de vêtement, rencontrer des éducateurs et des volontaires internationaux, dessiner, etc. Le retrait des enfants des rues pourrait ainsi apparaître à la fois comme une réduction des risques encourus par les enfants, et comme une réduction de leur liberté d'agir sur leur monde. Comme me l'a bien fait remarquer Pape Demba Fall, le regretté directeur de l'association Claire Enfance à Saint-Louis, « les rues sénégalaises ont toujours été peuplées d'enfants, et on peut se demander ce qui dérange dans le fait que les enfants soient dans la rue ». Le problème réside assurément plus dans le fait que la rue soit devenue dangereuse (délinquance, circulation routière, rapport facile à l'argent...) que dans la liberté accordée aux enfants, et pas seulement aux enfants talibés, de pouvoir y circuler. Comment alors s'assurer que la mise en œuvre d'un plan de retrait se fasse dans l'intérêt supérieur des enfants concernés ? Qui peut agir en ce sens, et avec quelle légitimité ?

Méthodologie d'une recherche-action multisituée

La recherche sur laquelle s'appuie la présente réflexion a été réalisée avec l'aide d'un assistant sénégalais, diplômé en anthropologie, M. Magatte Fall. La grille méthodologique principale adoptée fut celle de la recherche-action, c'est-à-dire un travail engagé sur l'action humanitaire (objet d'étude), pour l'action (intérêt porté à l'efficacité et l'amélioration), et en action (insertion des groupes étudiés dans la réflexion) (Gueye 2016, p. 36). Depuis une dizaine d'années, la cause des enfants talibés de Saint-Louis est devenue du fait du développement des nouveaux outils de communication et du tourisme humanitaire une préoccupation transnationale, c'est-à-dire dépassant les frontières du Sénégal et mettant en œuvre un réseau de personnes interconnectées à travers le monde. Nous avons donc pris en compte le réseau des acteurs humanitaires dans sa dimension transnationale afin d'évaluer les différents enjeux économiques, idéologiques, et relationnels de l'aide proposée aux enfants sur le terrain saint-louisien. Ainsi une capitalisation des expériences associatives a permis d'organiser le dialogue et le débat entre acteurs hétérogènes. Comme l'indique Philippe Lavigne, les chercheurs ont indubitablement un rôle à jouer : « la capitalisation d'expériences suppose souvent l'appui d'un tiers qui joue un rôle de maïeutique et de

¹¹Le terme « *ndeye daara* » désigne littéralement les « mères d'école coranique », mais il est plus souvent traduit en français par celui de « marraine ». Traditionnellement les maîtresses de maisons sont ainsi sollicitées par un ou plusieurs enfants talibés pour prendre en charge quotidiennement leur déjeuner, en leur réservant un bol du plat familial. Si elles acceptent, l'enfant sait alors qu'il peut chaque jour aller chercher son repas dans la même maison. Certaines *ndeye daara* proposent également aux enfants qu'elles nourrissent de leur laver leurs habits, de prendre un bain chez elles etc... Elles peuvent aussi surveiller leur état sanitaire et physique. En retour les enfants talibés effectuent pour leur *ndeye daara* quelques menus travaux domestiques comme le balayage de la cour, le transport des eaux usées, ou des poubelles etc...

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. » questionnaire incitant les praticiens engagés dans la capitalisation à prendre du recul sur leurs interprétations spontanées, à approfondir l'analyse, à explorer d'autres pistes interprétatives » (Lavigne 2016, p. 35).

Outre la capitalisation d'expériences, l'observation participante, les questionnaires et les entretiens avec les acteurs humanitaires impliqués auprès des enfants des rues de Saint-Louis ont permis la collecte de dix-sept fiches détaillant le fonctionnement des différentes associations, dix-neuf entretiens approfondis avec des personnes engagées pour la cause des enfants talibés de Saint-Louis, six entretiens avec des fonctionnaires d'État en charge de la protection de l'enfance, dix tracts et plaquettes édités par les associations, et treize entretiens avec des personnes ressources mobilisées en Europe. Enfin nous avons suivi le processus de réalisation de trois projets vidéo portant sur la question des enfants talibés tournés au Sénégal en 2017. La recherche s'est également intéressée au point de vue des bénéficiaires de l'aide et a comporté un travail de collecte de données auprès d'enfants, à travers la réalisation de cinq ateliers dessins au sein des associations et de trente-sept entretiens auprès des enfants et jeunes talibés âgés de 6 à 20 ans bénéficiaires ou potentiellement bénéficiaires de l'aide humanitaire. Les ateliers dessins ont été l'occasion pour les enfants de répondre à trois consignes : dessiner la personne la plus aimée dans ce monde, dessiner son propre quotidien, et dessiner son rêve de métier. Les deux cents dessins récoltés ont été analysés de manière quantitative et dans une perspective anthropologique, plus que clinique. En effet la dimension projective du dessin d'enfant est discutable, notamment du fait du caractère ethnocentré des critères d'analyse, mais aussi parce que les traces traumatiques n'apparaissent pas de manière systématique dans les dessins réalisés par des enfants même en grande difficulté psychique (Romano 2010). C'est donc plutôt le nombre important de dessins récoltés qui nous a permis d'oser souligner quelques caractéristiques communes, comme des indices de la façon dont les enfants se situent dans l'espace social et se projettent dans l'avenir, dans leur relation à l'adulte, au maître, aux éducateurs associatifs, à la famille, aux camarades... Les entretiens ont été réalisés en wolof par Monsieur Magatte Fall en suivant une grille de questions simples, relativement fermées, pour ne pas mettre les enfants en difficulté et permettre néanmoins une analyse quantitative des réponses sur le milieu d'origine, les temps de mendicité, les souffrances vécues, et la fréquentation des associations. Il est toujours délicat de se mettre à hauteur d'enfant¹², d'avoir accès à leur point de vue, sans introduire de biais ni de faux espoirs. Ce d'autant plus que les enfants talibés, principalement concernés, vivent en groupes d'affinités au sein desquels l'individu est souvent difficile d'accès.

L'autre spécificité de notre travail réside dans le caractère multisitué de l'enquête et dans la multiplication des échelles spatiales du terrain. La méthode multisituée, qui consiste en un ensemble d'observations participantes réalisées au sein d'un réseau de relations dont les ancrages sont spatialement distants (Semin 2009), est apparue pertinente à utiliser avec les acteurs humanitaires d'aujourd'hui, dont une partie de l'existence sociale et internationale se fait via Internet. Cheikh Gaye par exemple, qui dirige depuis la Suisse les activités de

¹²Cette idée de hauteur fait écho au poème du père spirituel des droits de l'enfant Janus Korscak, cité par l'association Maison de la Gare dans sa page Facebook : « Vous dites : C'est épuisant de s'occuper des enfants. Vous avez raison. Vous ajoutez :-Parce que nous devons nous mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser. Là, vous vous trompez. Ce n'est pas tant cela qui fatigue le plus, que le fait d'être obligé de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments. De nous élever, nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre. Pour ne pas les blesser. » Janusz KORCZAK, prologue de *Quand je redeviendrai petit*, traduction AFJK (révisée en 2007).

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues

de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie.»

l'association Cœur en Or à Saint-Louis, est continuellement connecté et s'entretient plusieurs fois par jour avec son équipe. Après un travail de terrain de deux mois à Saint-Louis, une part importante de la recherche s'est donc effectuée via les réseaux sociaux et les logiciels de conversation à distance. Cette méthode correspond à une adaptation de l'ethnographie classique à la fluidification postmoderne des rapports sociaux, laquelle n'implique plus la nécessité d'une proximité géographique pour entrer en relation. Dans notre cas d'étude, le rapport au territoire est cependant toujours prégnant puisque l'appartenance, la maîtrise ou à minima une certaine connaissance de la ville de Saint-Louis demeurent le dénominateur commun de tous les acteurs rencontrés. Le réseau délocalisé est construit comme un terrain d'étude, initial mais non donné à voir, au sein duquel il convient de s'intégrer pour observer les dynamiques à l'œuvre.

Dans le domaine humanitaire, ces dynamiques concernent essentiellement aujourd'hui une forme de diversification de l'offre à destination des enfants talibés, dynamisée depuis une dizaine d'années par le marché du tourisme humanitaire, notamment par l'arrivée à Saint-Louis en 2006 de l'entreprise Project Abroad. Ce marché, plus touristique qu'humanitaire, se trouve être à l'origine de vocations et a ouvert la voie à quelques jeunes professionnels sénégalais et occidentaux, souvent insatisfaits de leur expérience du tourisme humanitaire, mais désireux d'œuvrer pour un plus grand respect des droits de l'enfant. Face à cette transition entre une offre humanitaire paternaliste portée il y a quelques années par de grandes ONG occidentales, et une diversification de l'aide sociale proposée par une jeune génération dynamique et multiculturelle, les enfants en situation de rue ont su s'adapter et trouver de nouvelles opportunités pour faire face aux contraintes économiques et sociales auxquelles ils sont confrontés.

Les rôles sociaux actifs des enfants talibés

À Saint-Louis, les enfants en situation de rue, majoritairement des talibés, fréquentent librement, hors des temps d'apprentissage du Coran, l'espace public et les associations humanitaires qui s'y développent. Ils rencontrent dans la rue des problèmes de tous ordres (froid, violence entre enfants, violences sexuelles, accidents routiers, etc.) et y trouvent aussi l'occasion de construire un réseau social diversifié et étayant. Livrés à eux-mêmes, ils sollicitent des marraines, des boutiquiers, des acteurs associatifs qui sont autant de soutiens et d'éducateurs communautaires. Leur interdire la rue ou les retirer de la rue n'est-ce pas aussi les priver d'une forme d'ouverture au monde et les enfermer dans un apprentissage coranique important mais, de l'avis de l'essentiel des acteurs communautaires rencontrés, des enfants, des grands talibés et des maîtres coraniques eux-mêmes, non suffisant ? Cette question fait écho à un concept devenu central dans les champs de l'anthropologie : celui d'*agency* que l'on peut traduire en français par le terme « agentivité », bien qu'il soit plus courant en sciences sociales d'utiliser le terme anglais. Il désigne cette capacité d'un être à agir sur le monde et sur sa propre vie, et se trouve au cœur des études sur les cultures enfantines depuis les années 1990, ainsi : « la focale s'est peu à peu déplacée vers le point de vue de l'enfant, autrement dit vers les façons dont il perçoit et agit sur le monde » (de Suremain, Bonnet 2014, p. 4). En ce qui concerne les enfants migrants d'Afrique de l'Ouest, le travail de Mélanie Jacquemain et Dorte Thorsen permet par exemple de ne pas construire systématiquement les enfants comme victimes passives d'un système et de comprendre « comment les enfants, en tant qu'acteurs sociaux au sens plein, peuvent naviguer entre relations de solidarité (parenté, pair(e)s, allié(e)s) et relations de pouvoir

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. » (subordination, contestation, résistance), dans des contextes sociaux où contingences et contraintes économiques, sociales et culturelles jouent fortement. » (2015, p. 294).

Pourtant les enfants, et en particulier les talibés, ne sont pas traditionnellement considérés par la société sénégalaise comme des sujets capables de changer leur propre condition. Aimés en tant qu'intercesseurs devant Dieu, leur vie est définie par l'Islam, et on leur inculque une forme d'humilité telle que, en tant que sujets, ils ont parfois du mal à se définir. Ceci est perceptible lorsque dans les entretiens on leur pose des questions un peu personnelles sur ce qu'ils souhaitent et ce qu'ils redoutent. On peut citer leurs silences, traduire l'embarras sur leur visage, ou le caractère extrêmement stéréotypé de leurs réponses. A la question « Pourquoi es-tu venu à Saint-Louis tous les enfants interrogés sans exception ont répondu exactement la même chose : « diang al koran » : « pour apprendre le Coran ». La capacité à décider pour eux-mêmes n'est pas traditionnellement valorisée. L'autonomie des enfants talibés est même parfois regardée d'un mauvais œil par certains maîtres coraniques, qui interdisent à leurs enfants de sortir et de fréquenter les centres associatifs, car les activités proposées détournent les enfants de l'apprentissage du Coran, qui devient alors plus long, plus difficile et appelle plus de coercition¹³. Dans le discours des maîtres coraniques les enfants talibés trop autonomes fuguent et deviennent des *farkmans* (enfants des rues en rupture, mal perçus par la société). Les éducateurs de l'association Maison de la Gare récupèrent souvent la nuit des enfants qui ont quitté leur daara en raison des mauvais traitements subis. Il n'est pas toujours évident alors de savoir où l'enfant doit retourner : au daara, chez lui ? Nombreux sont les enfants qui préféreraient en fait demeurer dans les centres associatifs, lesquels ne sont pas agréés pour des accueils longs et n'ont pas vocation à suppléer le rôle de la famille ou de l'école.

La volonté d'interroger la capacité des enfants à choisir par eux-mêmes est un choix éducatif récent qui a émergé dans les sociétés occidentales depuis les années 1970, et on ne tombera pas ici dans le piège d'une erreur ethnocentrique soulignée par David Lancy qui serait de considérer d'emblée cette *agency* des enfants comme une fin en soi, une émancipation à encourager, comme cela a pu être le cas pour les femmes dans les *women's studies*. Mais si on interroge cette *agency* des enfants comme une donnée ou une culture émergente, force est de constater que les talibés des rues de Saint-Louis comme d'autres enfants des rues du monde accèdent en effet de plus en plus à un ensemble de ressources mises à disposition par la ville qui leur permet de devenir acteurs de leur vie. Dans son article polémique sur le concept d'*agency* appliqué aux enfants des rues du monde David Lancy conclut d'ailleurs fort justement :

« Ils n'ont eu besoin d'aucune aide des ONG ou d'autres autorités morales pour se voir accorder une capacité d'action (agentivité), ils l'avaient déjà à travers l'appréciation de leur liberté de mouvement et d'association, et grâce à l'acquisition de fonds propres, qui apparaissent comme autant de ressources leur permettant de choisir leurs propres styles de vie.»¹⁴ (Lancy 2012, p. 14).

Ce constat se vérifie sur le terrain saint-louisien. Les trente enfants talibés interviewés ont tous sans exception déclaré travailler pendant leur temps libre au marché en tant que porteurs et nettoyeurs. Deux tiers seulement ont déclaré mendier pour le compte de leur

¹³Entretiens avec le maître coranique Yénil Sow

¹⁴« They didn't need any helpful NGO or moral authority to grant them agency, they already had it in enjoying tremendous freedom of movement and association and in gaining the efficacy that comes with acquiring funds and others resources to support their elective life-style ». Traduit par l'auteur.

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues

de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie.»

maître. La frontière entre enfants mendiants et enfants travailleurs est donc plus ténue que ce que peuvent laisser entrevoir les campagnes humanitaires sur le sujet. On voit dans les transports en commun qu'ils ont la capacité de réunir des sommes importantes en pièces qu'ils échangent contre des billets avec le vendeur de tickets. On sait par les acteurs de terrain qu'ils organisent des tontines de talibés et un marché des talibés où ils soldent les invendus du jour pour leur propre compte. Dans cette même dynamique, ils sont très habiles pour tirer parti des différentes offres humanitaires qui se développent à Saint-Louis afin de bénéficier de goûters, de soins, de boubous neufs pour les fêtes religieuses, de médicaments... C'est également en fréquentant la rue qu'ils fidélisent une marraine, qui pourra quotidiennement leur fournir un repas et souvent leur donner l'aumône.

Les enfants parviennent de fait à économiser des sommes plus ou moins importantes pour se procurer des ballons, des chaussures, des biscuits, des téléphones portables... La rue aussi est un espace de jeux où ils s'adonnent avec passion au football. Ainsi la mendicité et le versement dû au maître sont loin d'être les seuls mobiles de la présence des enfants dans la rue. Les expériences des enfants, leurs rôles sociaux et leurs besoins sont ainsi à prendre en considération en tenant compte des différents mondes qu'ils fréquentent : celui qu'ils se créent eux-mêmes à travers leurs jeux et leurs groupes d'affinités, celui que l'on crée pour eux dans le rapport à l'apprentissage et aux différentes institutions, et celui dans lequel ils évoluent dans les marchés, les quartiers et les familles (Bluebond-Langner et Korbin 2007).

Si la fonction sociale des enfants talibés, en tant que récipiendaires d'une aumône salvatrice pour les donateurs est reconnue, il est important de noter aujourd'hui que leur rôle social n'est pas uniquement défini par ce que les adultes attendent d'eux. Il ne s'agit pas ici de nier les contraintes qui pèsent sur leurs épaules ni leur vulnérabilité. Être attentif aux choix des enfants sans pour autant les privilégier par rapport à ceux des adultes permet de les inclure dans la complexité des relations sociales et culturelles. Il s'agit donc d'intégrer le point de vue des enfants dans une perception pluraliste et polyphonique d'une société globalisée, qui se transforme et se complexifie au gré des influences variables et parfois contradictoires. Ce changement de paradigme du point de vue des sciences sociales, qui conduit à considérer l'enfant comme acteur de son propre cheminement, fait écho à ce qui se passe dans le monde associatif et humanitaire lié à l'enfance. C'est par exemple en tant qu'acteurs que l'association Les films au Claire de Lune s'adresse aux enfants « vulnérables » du monde à travers la réalisation de petits films de fiction participatifs, à visée préventive. L'un de leurs films réalisé au Sénégal expose clairement le rôle d'acteurs des enfants talibés, et leur capacité à faire changer leur monde¹⁵. Dans le film, trois enfants viennent en aide à un autre en lui indiquant le chemin vers une association. Ceci est assez fidèle à la réalité, les enfants qui grandissent entre leur daara et la rue développent des affinités horizontales très importantes et se montrent solidaires entre eux dans la découverte des associations pouvant les aider en cas de difficultés. Ainsi ils participent à l'édification d'une aide humanitaire et communautaire les concernant. La diversification dynamique de l'offre humanitaire au cours des dix dernières années leur permet également de faire des choix et donc de se construire en tant que sujets.

La question de l'agency des enfants révèle enfin un paradoxe, que l'on ne fera ici que souligner, lié au développement récent d'une forme de délinquance parmi les petits et grands talibés de la rue. En effet beaucoup d'entre eux commettent des délits mineurs ou graves

¹⁵<https://www.filmsclairdelune.org/senegal-talibes>

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. » aux yeux de la loi (vol, viol, agressions...). Plusieurs éducateurs ont souligné lors des entretiens le manque de cadre de ces enfants, qui ne connaissent « que la chicotte » utilisée parfois pour l'apprentissage du Coran. Lors de la distribution des goûters communautaires, les éducateurs de l'association Cœur en Or prennent soin de « désarmer » les enfants, qui ont bien souvent dans leurs poches des couteaux, des pointes de métal, des chicottes, dont ils se servent pour agresser ou se défendre. Gratifier leur *agency* devrait tendre à les rendre responsables des délits qu'ils commettent, ce qu'ils ne sont pas au regard de la loi sénégalaise qui tend quant à elle à protéger les mineurs de la prison, et se voit en ce sens de mieux en mieux appliquée. Du fait des ressources mises à disposition par la ville, les enfants sont donc de plus en plus acteurs de leur propre vie, sans pour autant être responsabilisés concernant les violences dont ils peuvent se rendre coupables notamment à l'égard des plus petits. Or, être responsable ce n'est rien d'autre que se donner à soi-même des obligations, c'est-à-dire dans le langage philosophique classique, se donner à soi-même sa propre loi : auto-nomie.

Le principe éthique d'autonomie appliqué à la protection de l'enfance

Aujourd'hui le principe d'autonomie joue un rôle central dans l'éthique et en particulier dans l'éthique médicale que Jean-François Mattei propose d'appliquer à la démarche humanitaire et sociale au sens large. En termes d'éthique le concept d'*agency* peut se rapprocher de ce que les humanitaires et les soignants appellent l'« autonomie ». Dans ces deux domaines les patients et bénéficiaires sont de plus en plus considérés comme acteurs de leurs propres parcours de santé, de réinsertion sociale. Le développement actuel de ce sens éthique introduit une rupture avec une forme de paternalisme qui était autrefois de rigueur au nom notamment de la bienfaisance. En effet, sans autonomie il n'y a pas de responsabilité morale possible. Comme l'indique le célèbre impératif de Kant, les personnes doivent être traitées comme des fins en soi et non seulement comme des moyens. C'est parce que les êtres humains sont potentiellement capables d'autonomie, qu'on ne doit pas les « chosifier » ou en d'autres termes les utiliser à ses propres fins, à des fins touristiques ou financières par exemple. Dans les faits, la capacité concrète d'être autonome est souvent limitée par un manque de discernement, d'information, de maturité, d'éducation, de ressources matérielles... Et c'est précisément parce que l'autonomie est fragile qu'elle est défendue. Ainsi rappelons que tel qu'il a été défini par Jean-François Mattei, le principe d'autonomie affirme la liberté de la personne bénéficiaire d'une aide humanitaire de décider pour elle-même, il oblige à prendre en considération « la capacité du bénéficiaire à participer au processus décisionnel » (Mattei 2014, p. 116). Quand les bénéficiaires d'une aide humanitaire de masse sont des enfants facilement influençables et peu aptes au discernement, on peut alors se demander comment le principe éthique d'autonomie, pilier d'une transition humanitaire réussie et efficace, peut s'appliquer.

Si l'on prend la question de l'hygiène pour exemple, il apparaît que si les enfants talibés ne prennent pas soin d'eux, ce n'est pas forcément parce qu'ils n'ont pas accès à l'eau. D'après les questionnaires adressés aux enfants la majorité des daaras ont l'eau courante, et, à défaut, de nombreux centres associatifs permettent aux enfants de prendre une douche. Si les enfants ne prennent pas soin de leur hygiène corporelle c'est notamment parce que livrés à eux-mêmes, ils sont libres de ne pas le faire. Prendre une douche ne leur fait pas forcément envie, et n'apparaît pas toujours comme un bien à leurs yeux. Il suffit de

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues

de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »

s'être occupé d'enfants pour savoir que les enfants ne se lavent pas forcément de bon gré. D'après Maïmouna Tounkara de l'association And Taxawu Talibés le rapport à l'eau et à l'hygiène des enfants talibés est d'ailleurs différent pendant la saison chaude. Mais c'est peut-être aussi, et comme le spécifiait si bien Marcel Mauss « tout est lié », parce qu'en évitant soigneusement de se laver, les talibés se conforment ainsi à l'image que la société leur renvoie de leurs rôles souvent associés à la souillure. Une volontaire engagée sur le terrain dans une association me disait que certains enfants refusent de se laver par crainte de ne plus susciter la pitié et l'aumône. On peut noter également que la mise en œuvre dans une association saint-louisienne d'un programme d'hygiène par une volontaire polonaise qui prenait soin de laver de ses mains les corps des enfants talibés n'a pas été facilement acceptée par les acteurs locaux et par les enfants eux-mêmes. Les entretiens réalisés révèlent aussi que les enfants talibés sont souvent chargés dans les foyers de leur marraine de « porter les eaux usées » ou « porter les poubelles » de même lorsqu'ils travaillent au marché, ils sont « porteur » ou « nettoyeur ». Pour les enfants ceci ne correspond pas pour autant à un travail mais plutôt à un devoir ou un service rendu associé à leur condition. Ainsi à la question : « est-ce que tu travailles chez ta marraine ? » ; tous les enfants ont répondu « non » et quelques-uns ont ajouté « je l'aide, je balaie » ou « j'emporte les poubelles » (sous-entendu jusqu'à la décharge sauvage la plus proche). Ainsi le rapport au travail peut aussi faire l'objet d'une réflexion sous l'angle de l'autonomie des enfants et non uniquement sous celui de leur exploitation.

Si l'on s'inspire de l'éthique médicale, il conviendrait avant de lancer un programme humanitaire d'obtenir non seulement le consentement indispensable des enfants, mais aussi ce qu'on appelle le consentement « substitué » d'un proche habilité à représenter valablement les intérêts et les valeurs de l'enfant. Dans le cas des enfants talibés de la rue, ces proches, en l'absence des parents, sont, au regard de la coutume, les maîtres chez lesquels les enfants sont placés¹⁶. Ces derniers, dans certains cas, peuvent tendre eux-mêmes à utiliser l'enfant comme un moyen, en tant que rente financière via la mendicité. C'est d'ailleurs ce qui leur est reproché ouvertement par les réseaux de défense des droits humains, comme Human Rights Watch et certains européens militant à Saint-Louis¹⁷, qui considèrent que les maîtres coraniques exploitent sciemment les enfants pour s'enrichir. Etant donné le caractère insaisissable et incontrôlable des daaras, il est difficile d'en avoir la preuve formelle. Le maître coranique que nous avons interrogé à ce sujet précise que l'enrichissement des marabouts n'est aucunement le fruit de la mendicité des enfants, mais celui de leur renommée : « si on enlève les enfants aux maîtres coraniques, ça ne les empêchera pas de gagner leur vie en prodiguant conseils et prières aux fidèles qui viennent les consulter. C'est avec ça qu'on gagne notre vie pas avec les enfants »¹⁸. Quand il s'agit d'enfants, quoi qu'il en soit, l'application du principe d'autonomie, impliquant consentement et consentement substitué, doit pouvoir se conjuguer avec celui de bienfaisance qui « enjoint à toujours se soucier d'accomplir un bien pour le patient » (Mattei 2014, p. 96). Un bien qui soit réfléchi comme tel par la communauté en incluant les choix des bénéficiaires. Ainsi le

¹⁶Le travail de Danièle Jonckers sur « Les enfants confiés » nous permet d'explicitier un peu cette règle coutumière : « Dans les sociétés où le placement d'enfants est courant, les parents ne s'approprient pas les enfants et les remettent volontiers aux soins de proches qui les éduquent temporairement. Ceux-ci sont entièrement responsables pendant les années de garde sans que pour autant les parents donateurs se soustraient à leurs devoirs ou perdent leurs droits. (...) L'absence d'intervention des parents dans les relations entre leur progéniture et le tuteur ou, par extension, l'enseignant ou le médecin, est un acte de confiance, souvent interprété à tort par les services sociaux comme un abandon qui, en Europe, peut mener à la suspension des droits parentaux. » Jonckers 1997, p. 203.

¹⁷Entretien avec l'activiste français expatrié à Saint-Louis Jean-Philippe Dupuy.

¹⁸Entretien avec le maître coranique Yéril Sow.

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues

de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie.»

développement d'un programme humanitaire sur la question de l'hygiène des enfants talibés ou de leur « travail » devrait-il, conformément à l'application des principes éthiques d'autonomie et de bienfaisance, prendre en compte le point de vue des enfants, dans la mesure du possible celui des parents, et à défaut celui des maîtres coraniques, mais aussi celui des acteurs associatifs et communautaires (marraines, grands talibés, chefs de quartier) afin de déterminer dans quelle mesure le programme en question peut se mettre en place dans une dimension éthique respectant la dignité des enfants et la coutume. Bien que le consensus puisse être long à construire, ce type de programme aura plus de chance d'être appliqué efficacement et durablement car chacun pourra veiller à sa mise en œuvre.

De même, le plan de retrait des enfants des rues, s'il s'agit bien d'une démarche humanitaire et sanitaire, devrait faire l'objet d'une analyse par la communauté impliquant les enfants concernés, les parents, les acteurs associatifs locaux, les maîtres coraniques, les marraines et les populations. S'agit-il d'un bien pour les enfants ? Les enfants concernés par le retrait sont-ils partie prenante du processus décisionnel les concernant ? D'après les entretiens réalisés avec les enfants, on relèvera qu'à la question « souhaites-tu rentrer chez toi ? » si la moitié des enfants répond par l'affirmative, un quart répond qu'il souhaite d'abord terminer les études coraniques et un quart répond par la négative. Quand les enfants retirés de la rue retournent au daara, l'interdiction de la mendicité ne faisant pas consensus, il y a de fortes chances que le retrait ne soit que temporaire, ou pire que les enfants soient enfermés au daara. À Dakar, la mise en œuvre du plan gouvernemental de retrait des enfants des rues a été amorcée avec le ramassage dans la rue et la reconduite au foyer ou au daara d'environ 1 500 enfants. Le chercheur suisse Nicolas Mabillard qui était à Dakar pendant la première phase de ce plan de retrait nous a donné dans une communication personnelle une petite description du déroulement des opérations :

« Une fourgonnette a été prêtée par le Samu Social, trois gendarmes de la brigade des mineurs ont utilisé la fourgonnette pour faire des « ramassages » dans les quartiers de Dakar deux jours par semaine, parfois un seulement. Les enfants « ramassés » dans la rue ont été amenés au centre GINDDI où l'on trouvait rapidement le numéro de portable de leur maître coranique s'ils en avaient un ou de leurs parents ou proches le cas échéant. Les maîtres coraniques étaient convoqués dans un bureau du centre pour être sermonnés tout en leur rappelant que ce n'était pas contre eux que l'on agissait, mais contre la mendicité exagérée, que le Coran ne justifie pas. Ils repartaient quelques jours ou semaines plus tard avec « leurs » enfants. »

Le témoignage des éducateurs de rue ainsi que la recherche anthropologique réalisée en 2012 au Samu Social de Dakar par Véronique Gilbert montrent bien pourtant que les sorties de rues et les retours en famille ne sont pas des opérations faciles à mettre en place. Les enfants ne sont pas forcément volontaires, certains mentent sur leur identité, certains rentrent chez eux dans les zones rurales sans entrain, et on sait parfois qu'ils n'y resteront pas. Un des problèmes majeurs réside notamment dans la mobilité et la précarité des familles d'origine des enfants talibés, qui s'avèrent parfois difficilement joignables et localisables. D'autres pourtant, errant dans la rue, voudraient réellement rentrer chez eux sans que rien ne puisse être mis en œuvre pour les y aider. Le chemin peut leur sembler bien sinueux, comme le suggère ce dessin réalisé au cours d'un atelier et associé par l'enfant auteur au « chemin pour aller à la maison », sans plus de commentaire.

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »



Rappelons que, pour la plupart, les enfants talibés sont placés chez un maître coranique sur la volonté de leurs parents, et il y a une forme de négation de la légitimité et de l'autorité parentale à vouloir renvoyer les enfants chez eux, si les parents ne sont pas partie prenante du processus. De fait il y a un risque d'échec important de ce type de retour. Bien que les parents soient souvent mal informés des conditions dans lesquelles sont élevés leurs enfants, le placement auprès d'un maître correspond pour eux à la mise en œuvre d'un système de valeurs et de relations qui leur appartient. Un programme en cours mis en œuvre par les associations Maison de la Gare et AMOHS à Saint-Louis vise à faire du lien entre le daara et les foyers d'origine des enfants, en rendant compte des conditions de vie des enfants dans les villages d'origine. Le programme rencontre un grand succès dans la mesure où certains parents sont venus d'eux-mêmes vérifier les conditions de vie de leurs enfants à Saint-Louis et ont confié aux associations la surveillance de la bonne tenue d'un daara.

Nous avons interrogé de grands talibés (de plus de 16 ans), ayant grandi à Saint-Louis loin de leurs parents, sur leur enfance. Ils sont marqués par le souvenir d'une enfance difficile, voire très difficile : « c'est une vraie jungle ! », « indescriptible ! », « je me demande toujours comment je m'en suis sorti »... Ils attribuent la responsabilité de ces difficultés vécues et surmontées essentiellement à leurs parents, et en particulier aux pères. Mais ils ajoutent tous que cette décision parentale visait à terme leur bien et leur réussite : « mais c'est pour mon bien », « c'est ce qu'il faut pour devenir maître coranique »¹⁹. Ainsi à l'heure actuelle, les enfants et les grands talibés ne rejettent pas la tradition de l'enseignement coranique, ils s'inscrivent en elle. De fait la culture est par essence cumulative, elle se transmet de génération en génération, ce qui implique une adhésion des enfants au système véhiculé par les parents et la communauté. Et il peut paraître intrusif de vouloir détourner les enfants de cette culture coranique, en leur proposant de rentrer chez eux, ou d'intégrer les activités ludiques d'un centre associatif humanitaire. Ces activités pourront apparaître plus attrayantes pour l'enfant, sans que pour autant elles puissent être considérées comme allant dans le sens de leur bien par la communauté.

¹⁹Une des problématiques abordées lors de l'étude concerne l'avenir professionnel des enfants talibés. Un nombre important d'entre eux souhaitent devenir et deviennent effectivement maîtres coraniques à leur tour, si bien que le secteur de l'apprentissage du Coran risque de devenir assez rapidement saturé. Les vocations des maîtres coraniques en lien avec les zones rurales d'origine alimentent par ricochet l'exode des enfants. La profession n'étant guère encadrée, la mendicité des petits talibés peut suffire à procurer un revenu aux maîtres coraniques nouvellement installés...

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »

Il semble donc que pour s'inscrire dans le cadre d'une éthique de l'humanitaire, il soit particulièrement important aujourd'hui pour les associations œuvrant auprès des talibés à Saint-Louis de réfléchir sur les données concernant le rôle social actif ou l'agency des enfants concernés et de travailler autour des principes éthiques de l'autonomie et de la bienfaisance. La non prise en considération de ces paramètres pourrait avoir des effets délétères. En effet les dix années de transition humanitaire qui viennent de s'écouler ont semble-t-il conduit à une multiplication « irrationnelle »²⁰ de l'offre humanitaire à destination des enfants des rues, participant par là-même à l'augmentation des besoins. Malgré le dynamisme et l'effervescence du secteur associatif, qui a vu naître plus d'une dizaine d'associations en dix ans, soit dix fois plus qu'au cours des dix années précédentes, et bien que la situation sanitaire des enfants puisse grâce à cela s'améliorer sensiblement, le phénomène des enfants des rues semble devenir plus important et plus visible depuis lors. Si bien que l'on peut à certains endroits se demander dans quelle mesure ces associations « ne contribuent pas au système qui produit leur propre nécessité » (Gueye 2016, p. 41). Les enfants des rues de Saint-Louis sont, comme notre étude le confirme, pour la plupart originaires des zones rurales du Sénégal. On peut penser que la présence de nombreuses offres humanitaires n'est pas étrangère au caractère attractif de la ville²¹. La ville, surinvestie par les humanitaires d'horizons variés, représente un terreau fertile d'opportunités économiques et sociales plus ou moins consciemment perceptibles par les parents, les maîtres coraniques et les enfants eux-mêmes. En ce sens si l'on souhaite pouvoir endiguer en partie le phénomène de l'exode rural pour permettre une prise en charge des besoins des enfants concernés à Saint-Louis, il est aujourd'hui nécessaire d'être attentif aux risques du développement d'un rapport de consommation des enfants à l'offre humanitaire²². Tous les animateurs des centres associatifs rencontrés s'accordent pour dire que les enfants talibés connaissent, grâce au bouche-à-oreille, les jours de goûters et d'animations organisés par chaque centre et s'arrangent pour pouvoir profiter de chaque don humanitaire. Aussi lorsque nous avons organisé un atelier dessin, pour lequel la participation de 10 enfants était requise, on a pu se retrouver avec plus de cent enfants à la porte du centre accueillant.

Le respect du principe d'autonomie et de bienfaisance imposerait de partir des besoins et des souffrances exprimées par les enfants, pour organiser une action, avec le consentement substitué des parents ou à défaut des tuteurs des enfants, plutôt que de risquer de créer de nouveaux besoins en multipliant les offres peu réfléchies. Satisfaire à l'impératif du consentement implique d'agir avec les personnes directement concernées, soit les enfants talibés, les grands talibés (souvent chargés du suivi quotidien des plus petits), les maîtres coraniques, les marraines, les animateurs des centres associatifs, etc... La recherche de tels consensus ne peut donc se faire qu'à l'échelle d'une ville, et de ses quartiers. Un autre risque encouru par la non-inscription de l'aide humanitaire dans une réflexion éthique et

²⁰Jean-François Mattei et Virginie Troit expliquent cette forme d'irrationalité qui s'applique au processus de la transition humanitaire en général par le fait que chaque acteur possède ses propres motivations, ses normes, ses modalités d'intervention (Mattei et Troit 2016, p. 213).

²¹Les recherches actions menées au sein de Enda Graf Tiers Monde, notamment celle réalisée avec l'anthropologue Dominique Gomis en 2008, rendent compte de témoignages d'enfants affirmant qu'ils ont plus facilement en ville accès non seulement à des biens de consommation qu'ils ne peuvent pas trouver au village (ballon, téléphone, etc.), mais aussi à une forme de liberté que le système traditionnel du patriarcat qui soumet femmes et enfants à l'autorité du père et aux travaux des champs ne permet pas.

²²Ce type de rapport à l'offre humanitaire n'est pas spécifique aux enfants des rues de Saint-Louis, Muriel Champy en fait état également chez les enfants des rues de Ouagadougou par exemple (Champy 2014, p. 137).

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. » épistémologique serait d'entériner une rupture bien amorcée du dialogue entre les maîtres coraniques et les institutions formelles, et alors d'enfermer un peu plus les enfants dans des daaras marginaux coupés des impératifs du respect des droits fondamentaux, et par endroits susceptibles de radicalisation.

Agir et réfléchir à l'échelle du terrain

À Saint-Louis la recherche postdoctorale réalisée a permis l'identification d'un réseau dynamique d'acteurs associatifs investis dans l'aide humanitaire aux enfants vulnérables. Ancrés par quartiers, les centres associatifs sont pour la plupart opérationnels et agissent majoritairement en lien avec les acteurs communautaires (maîtres coraniques, chefs de quartiers, marraines, etc.). Nous avons recensé 16 associations et une ONG (ENDA) qui apportent activement une aide humanitaire aux enfants en situation de rue. Elles disposent de connexions à l'international à des niveaux variables. Les acteurs identifiés visent d'abord des résultats immédiats en apportant une aide d'urgence aux enfants, ils donnent également des cours de français aux enfants et organisent ponctuellement et conjointement des opérations de sensibilisation auprès des populations dans les régions de départ des enfants, et dans la ville de Saint-Louis, accompagnant ainsi « une forme de changement social volontariste plus ou moins programmé » (Marie 2005). Ils pourraient avec plus de moyens humains, de méthode, et de légitimité travailler efficacement à la mise en œuvre d'un plan concerté de retrait des enfants des rues, commandité par l'État.

Moyens humains

La mise en œuvre des principes éthiques d'autonomie et de bienfaisance implique la présence sur le terrain de travailleurs sociaux qui soient en mesure d'interagir directement et de manière constructive avec les enfants et leurs tuteurs. En ce qui concerne les moyens humains actuels, on relève d'après les données recueillies environ 37 salariés pour les 17 structures, 35 personnes défrayées²³, 70 bénévoles, qui sont essentiellement les membres des conseils d'administration des associations et des étrangers impliqués à Saint-Louis à leurs frais. Enfin la société civile engagée accueille une centaine de volontaires internationaux par année. Ils sont répartis dans les différentes associations. Ces étrangers sont très actifs sur le terrain pendant leur séjour et participent de manière significative au budget de fonctionnement des structures qui les accueillent. En plus de ces derniers, l'entreprise Project Abroad accueille à elle seule entre 50 et 75 jeunes volontaires par an dédiés à l'enfance, qui travaillent exclusivement aujourd'hui avec l'association Aider Sans Frontières et dans quelques écoles de la ville. La durée de séjour des volontaires à Saint-Louis varie de 15 jours à 6 mois, mais la moyenne est de 1 mois. Bien que leur participation soit importante en moyens humains, le caractère extrêmement volatile et éphémère de leur présence ne permet pas de les comptabiliser dans les moyens humains éducatifs mobilisés de manière permanente.

Si l'on additionne les personnes salariées, défrayées et les bénévoles on parvient à un total de 140 personnes, membres de la société civile, actives de manière durable pour les enfants vulnérables à Saint-Louis. D'après plusieurs directeurs de structures, et sans

²³Au Sénégal le salaire mensuel moyen est de 100 000 francs CFA, les personnes défrayées touchent en général 50 000 CFA, parfois 80 000 CFA par mois.

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues

de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie.»

toutefois généraliser, on notera que les personnes défrayées ont souvent du mal à s'impliquer totalement sur le terrain, car elles doivent chercher d'autres moyens de subsistance pour leur famille. Les bénévoles sont parfois plus investis, car ils le sont par conviction et disposent d'autres sources de revenus suffisantes. Puisque le dernier recensement a permis de comptabiliser environ 14 000 enfants talibés mendians à Saint-Louis, on obtient un ratio de un (1) travailleur social actif pour cent (100) enfants. Or pour une sortie des enfants de la rue, force est d'accepter comme le suggère Véronique Gilbert qu'elle ne peut se faire efficacement qu'au cas par cas : « en effet, il n'y pas de recette miracle pour une sortie de rue réussie à long terme, si ce n'est que d'accepter que chaque enfant va à son propre rythme, et que chaque projet de sortie de rue est différent et tributaire des facteurs qui ont mené l'enfant à la rue et du temps qu'il y a passé » (Gilbert 2012, p. 154). Le travail de retrait des enfants des rues pour ceux qui souhaitent effectivement rentrer chez eux implique donc la mise en œuvre d'une médiation sociale qui peut prendre plusieurs mois et doit être portée par un travailleur social formé et impliqué. Il y a donc paradoxalement, malgré une mobilisation importante de volontaires, un déficit d'éducateurs actifs sur le terrain. La mise en œuvre d'un plan humanitaire concerté de retrait des enfants de la ville nécessiterait donc le recrutement temporaire d'éducateurs sénégalais supplémentaires, qui pourraient être répartis dans les structures associatives existantes, et prendre en charge le suivi social de plusieurs dizaines d'enfants. Un appel au volontariat long pourrait aussi être lancé en ce sens par les différentes associations qui se sont dotées d'un accueil de volontaires internationaux, avec l'exigence minimum d'une formation dans les métiers du social.

Méthode

On peut voir dans les rues de Saint-Louis les enfants talibés qui parcourent librement le territoire de la ville, et les retrouver au gré des différentes offres humanitaires proposées. Les enfants et les grands talibés nous disent avoir été témoins de la multiplication des associations créées pour leur venir en aide ces dix dernières années : « quand j'étais petit talibé il n'y avait pas autant d'associations pour nous aider ». Ils sont conscients de ce mouvement de la société civile. Ils sont en contact régulier avec des volontaires occidentaux. Les impacts semblent à la fois positifs et négatifs. Ces rencontres leur ouvrent un regard sur le monde, sur un rapport différent à l'enfance, à la religion et à la charité. En effet les volontaires internationaux qui viennent intervenir dans les centres associatifs développent parfois des relations interpersonnelles avec les enfants accueillis. On peut citer l'exemple de Saliou qui a été soigné en 2015 d'une infection à la jambe grâce à l'intervention de Christine, en partenariat avec l'Association Jeunesse Espoir. Il a aussi pu rentrer chez lui à l'issue de sa convalescence. La vie de l'enfant s'est donc vue marquée et transformée par ses contacts répétés avec Christine. On voit dans la vidéo publiée par Espoirs Talibés que le caractère de l'enfant en a été transformé²⁴. Cependant les enfants peuvent aussi être séduits et attirés par un matérialisme induit par des dons trop importants et non conformes à leurs besoins réels. Je fus ainsi marquée par une scène étrange, au pied du bâtiment du Développement Communautaire au centre de Saint-Louis se tenait un groupe de talibés pulhophones âgés d'environ 9 à 12 ans, qui jouaient sur les marches avec 4 ou 5 petites figurines en plastique : voitures, soldats, animaux... Ils avaient sur la tête d'étranges bobs verts, l'ensemble provenait d'un don humanitaire. Ils jouaient à faire bouger ces petits objets. Clairement ces objets ne correspondaient pas à leur univers, ils ne savaient pas réellement

²⁴<http://www.espoir-talibes.com/video-105-mars-2015-saliou-a-retrouve-lespoir.html>

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues

de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »

qu'en faire. Un des enfants était par ailleurs blessé et sa plaie, couverte d'un morceau de peau de chèvre, menaçait de s'infecter. A une autre occasion j'ai observé les enfants à la sortie d'un atelier dessin ils avaient gardé les craies de couleur que je leur avais laissé à l'issue de l'après-midi, et s'amusaient à les insérer dans les fissures d'un mur, en les abîmant manifestement. Puis ils les laissèrent là, peut-être pour les récupérer plus tard. Quand je leur ai demandé ce qu'ils faisaient, ils sont partis en courant et en riant. Ils n'ont pas l'occasion de prendre soin des dons humanitaires qui semblent tombés du ciel et exercent sur eux une forme de fascination éphémère. Notons qu'il s'agit là d'un problème commun à l'enfance du monde entier confrontée à la société de consommation.

Lorsque nous avons interrogés les enfants bénéficiaires de l'aide humanitaire sur les actions des associations, ceux-ci semblaient plutôt satisfaits du travail des humanitaires qui, précisent-ils souvent, s'inscrit dans la logique islamique de la charité et du don : « Je pense qu'ils font quelque chose de bien. On doit aider son prochain quand il en a besoin d'après l'islam. Nous on veut des métiers et parler français ». ²⁵ Sans généraliser, notons que les talibés interrogés n'ont pas cependant cité spontanément les acteurs humanitaires comme des « alliés » dans le processus de leur construction personnelle et de leur résilience. A la question de savoir qui sont leurs « alliés » ils citent souvent leurs marabouts, les grands talibés, et les autres enfants ; les mêmes personnes, en fait, que ceux dont ils disent qu'ils sont à l'origine de leurs souffrances. Un enfant seulement a cité parmi les alliés des « bonnes volontés de Saint-Louis », faisant référence à des humanitaires sénégalais suffisamment riches pour venir en aide aux enfants. Il semble que les enfants talibés développent par endroits une relation avant tout utilitaire aux associations, ils viennent pour prendre une douche, chercher des habits, suivre un cours, recevoir un don... De fait l'essentiel des centres associatifs sont des centres d'accueil de jour et, comme le précise Claude Hallégot, directrice du centre d'hébergement La Liane : « sans hébergement, il ne peut pas vraiment y avoir de suivi social personnalisé » ²⁶.

La possibilité d'assurer un suivi social et donc d'envisager une sortie de rue impliquerait en effet au minimum une fidélisation des enfants par centre. Si les enfants étaient affiliés à une centre en particulier, il deviendrait possible de les accompagner vers une sortie de la rue adaptée à chacun et négociée avec les tuteurs, qu'il s'agisse d'un retour en famille, de la négociation avec le maître ou du placement dans un daara respectueux des lois nationales, avec le suivi quotidien d'une marraine sur le plan sanitaire et alimentaire, par exemple. En matière d'accompagnement social les équipes sénégalaises peuvent s'appuyer notamment sur l'expérience du Samu Social de Dakar, qui applique une méthode holiste et constructiviste, qui permet de travailler avec les communautés sur les causes des problèmes et non seulement sur les symptômes : « Le Samu Social agit en tant que canal de transmission, catalyseur qui aide à créer un milieu résilient, ou du moins propice à des interactions familiales et sociales qui favoriseront la résilience de l'enfant en processus de sortie de rue. » (Gilbert 2012, p. 148).

Le premier travail consisterait donc à Saint-Louis à fidéliser les enfants au centre associatif de leur quartier, à les identifier et les référencer de manière fiable, pour assurer un suivi individualisé de chaque situation dans le sens du respect des principes d'autonomie et de bienfaisance. Cela devient évidemment difficile à gérer quand les goûters

²⁵Entretien avec un talibé, âgé de vingt ans, placé chez un maître coranique à Saint-Louis il y a douze ans.

²⁶Entretien avec Claude Hallégot, expatriée, directrice de l'Association La Liane à Saint-Louis.

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues

de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »

communautaires proposés attirent parfois plus de trois cents enfants d'un coup. La fidélisation des enfants devrait pouvoir se faire selon une méthodologie propre à chaque centre en fonction de leur quartier de résidence, en accord avec les maîtres coraniques et les marraines. Notons que les marraines commencent à s'organiser en association. Sur trente (30) enfants talibés interviewés âgés d'une moyenne d'âge de dix ans, seuls quatorze (14) bénéficient du soutien quotidien d'une *ndeye daara*. Celles-ci ne subviennent cependant pas entièrement aux besoins alimentaires des enfants, puisque dix (10) de ceux qui ont une marraine ont encore besoin de mendier pour se nourrir. La mise en lien de chaque enfant avec une marraine et une plus grande implication de ces *ndeye daara* dans les associations humanitaires pourraient aussi être bénéfique au suivi holiste des enfants. Il serait alors nécessaire de partir du vécu de chaque enfant fréquentant la maison d'une *ndeye daara* que lui seul connaît.

Les questions de méthode dans le travail social appellent forcément celles de la formation des acteurs de terrain. Actuellement les personnes les plus actives dans la protection des enfants talibés à Saint-Louis, si elles sont parfois diplômées d'un baccalauréat, sont essentiellement formées par le terrain lui-même. Les échanges avec des volontaires occidentaux, dont certains s'investissent durablement, participent par endroits à un réel transfert de compétences, qui s'inscrit dans le processus de la transition humanitaire. En effet au moins quatre des jeunes volontaires occidentaux qui s'impliquent de manière durable au côté des jeunes acteurs saint-louisiens bénéficient d'une formation et/ou d'une expérience professionnelle non négligeable dans le social en Europe et au Sénégal. En travaillant au sein des équipes saint-louisiennes et en partageant leurs outils et leur savoir-faire, ils participent de manière informelle à la formation des actifs. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan concerté de retrait des enfants des rues, il serait souhaitable de pouvoir mettre en place un temps de formation pour les acteurs de terrain. Le fait que tous les éducateurs de rue impliqués puissent alors suivre la même formation serait par ailleurs vecteur de cohérence.

Légitimité

Enfin le troisième paramètre qui semble faire défaut à la société civile pour pouvoir mettre en œuvre un plan concerté de retrait des enfants des rue de Saint-Louis est celui de la légitimité accordée au secteur associatif par l'État. Comme le présentait Monsieur Pape Demba Fall lorsqu'il était le « point focal » représentant les associations au sein du Comité Départemental de Protection de l'Enfance (CDPE) placé sous l'autorité du Préfet, « il est aujourd'hui indispensable d'agir sous la coupole de l'État pour mener des actions humanitaires auprès des enfants au Sénégal ! ». D'après plusieurs acteurs associatifs, cependant, le travail en coordination avec l'Etat semble un peu miné par le manque de temps, d'autorisations réglementaires et de légitimité accordé aux acteurs associatifs. Après le décès de Monsieur Pape Demba Fall, en juillet dernier, les associations sont par exemple toujours dans l'attente d'une convocation par le Préfet pour nommer un nouveau point focal. On peut déplorer en effet quelques tensions entre le désir de souveraineté de l'État et le besoin de reconnaissance des associations. Mme Mbow, Présidente du CDPE, se dit parfois méfiante à l'égard du secteur associatif, en raison d'un certain nombre de « détournements d'objectifs ». Elle demande un rapport mensuel à chaque association. Tous les acteurs confondus reconnaissent en effet l'existence d'un risque de détournements puisque la problématique des enfants des rues représente une manne de financements extérieurs, et suscite les opportunistes et l'appât du gain. Mme Mbow convient pourtant que certains

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues

de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »

parviennent à fonctionner grâce à la mise en œuvre de financements participatifs et communautaires et s'en félicite. La confiance s'instaure difficilement, dans l'interaction directe entre acteurs de terrains et responsables étatiques. Mais les associations se plaignent d'un manque d'autonomie : « L'Etat nous bloque, par exemple au bout de deux ans d'activité on pourrait prétendre au statut d'ONG en déposant une demande à la Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale (DSPS), en passant par l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ou le Développement Communautaire. Mais il nous bloque parce qu'une fois qu'on a l'agrément pour devenir ONG on est autonome »²⁷. La reconnaissance du travail effectif des associations, l'octroi des agréments et des autorisations nécessaires au travail de terrain permettraient pourtant de renforcer l'effectivité d'une stratégie nationale de protection de l'enfance. En effet à l'heure actuelle les associations saint-louisiennes jouent un rôle central de médiateur entre la rue et l'État dans les cas concrets d'enfants en situation d'extrême vulnérabilité. Ce sont elles que les acteurs communautaires, les populations, la police et les enfants eux-mêmes sollicitent en premier lieu en cas de besoin. Les membres de la société civile saint-louisienne semblent, pour ceux qui ont participé à l'enquête, vouloir tendre vers une prévention transparente et collective des risques de « détournements d'objectifs » pour ne pas dire « détournements de fonds », qui existent assurément. En attendant, le manque de synergie prive Saint-Louis de certains engagements financiers, Issa Kouyaté, de l'association Maison de la Gare, parle par exemple d'une « subvention avortée » au sujet d'un financement de l'UNICEF, qui n'a pu être alloué faute d'un accord entre le Préfet, le Développement Communautaire et la société civile. Ces financements bien utilisés pourraient pourtant contribuer à la construction en cours d'une transition humanitaire réussie, et d'un plan de retrait concerté des enfants de la rue où les services de l'État coordonneraient, et soutiendraient réellement un secteur associatif local dynamique et assaini.

À l'heure actuelle, il semble plutôt que notre étude confirme à l'échelle des associations les résultats du travail mené l'année dernière au sein du Fonds Croix-Rouge française par Sadio Ba Gning et Kelly Poulet concernant les ONG : à savoir la perception que les autorités publiques sénégalaises ont du rôle de la société civile, comme étant celui de simples agents de mise en œuvre des politiques publiques. À l'inverse pour la société civile les lenteurs administratives et les difficultés financières de l'État apparaissent comme un frein au développement d'actions concrètes sur le terrain en faveur des enfants vulnérables. Certains acteurs reprochent également aux fonctionnaires d'État de vouloir récupérer à leur compte les activités développées par le secteur associatif à des fins de publicité politique. Il semble pourtant que la société civile soit relativement efficace sur le terrain de l'aide humanitaire et soit prête à porter à bras le corps le changement social que le Président Macky Sall appelle de ses vœux. Si ce secteur était investi en ce sens d'une certaine légitimité, l'État pourrait alors se concentrer sur son rôle de contrôle et d'exécution de la justice. En effet la mise en œuvre d'un plan de retrait concerté ne pourra pas faire l'impasse sur la condamnation effective par la justice des abus qu'elle mettra au jour du côté de certains maîtres coraniques. Mais dans le contexte sénégalais, où la paix (*diam*) prime sur la justice et engage la dignité de chacun (*jom*), la sanction ne peut intervenir que dans un contexte de prévention et de coordination communautaire assumée par une société civile porteuse de changements et soutenue en ce sens par l'Etat et les financements internationaux.

²⁷ Entretien avec Lamine Tall, Président de l'association AJE.

Conclusion

Les enfants talibés arrivant à Saint-Louis nous disent dans les entretiens avoir été placés à Saint-Louis sur la volonté de leurs parents, bien souvent de leurs pères²⁸. Ils sont victimes d'un exode qu'ils n'ont pas décidé et qui les éloigne de leur famille. Mais, fréquentant la rue, ils sont devenus acteurs de leurs parcours urbains et de leur résilience. Pendant les temps de mendicité, ils font l'expérience de la liberté d'aller chercher du soutien où bon leur semble. Il suffit de les observer évoluer en bande dans les rues de Saint-Louis pour considérer leur capacité à saisir les opportunités mises à disposition par la ville (marché, associations humanitaires, touristes, acteurs communautaires, transports en commun, espace religieux de charité, baby-foot etc...) comme un état de fait. Parallèlement à la volonté de satisfaire un idéal religieux, l'acquisition de cette compétence à s'adapter et à se réaliser malgré l'hostilité d'un milieu fait peut-être partie de ce que les parents attendent de leurs enfants. L'application du principe éthique d'autonomie en humanitaire incite les acteurs du terrain à entendre les voix des enfants, aussi timides soient-elles. Ainsi la transition humanitaire invite les enfants talibés de la rue à faire des choix et contraste en ce sens avec une tradition qui fait d'eux les récipiendaires utiles de la parole divine et d'une aumône salvatrice pour les donateurs et la communauté des croyants. Cette tension entre le mouvement universel du monde et les figures locales du respect et de la réussite n'est pas propre à Saint-Louis, elle s'observe dans de nombreux contextes où la raison humanitaire vient rencontrer une forme d'éducation traditionnelle (De Suremain et Bonnet 2011). Cette tension n'est pas forcément problématique si elle peut s'accompagner pour les acteurs de l'humanitaire et les chercheurs de cette « oscillation permanente entre interrogations méthodologiques, épistémologiques et éthiques » dont Laurent Vidal et Laetitia Atlani Duault ont souligné la nécessité (2009, p. 22). En effet si les anthropologues et les acteurs humanitaires perçoivent cette capacité des enfants des rues à être acteurs de leur parcours, ces derniers n'en demeurent pas moins parmi les membres les plus vulnérables de la société. Et ce modèle mécanique d'une coexistence entre capacité d'action et vulnérabilité des enfants migrants ne peut cesser d'être questionné (Bluebond-Langner et Korbin 2007, Razy et Rodet 2011).

Concrètement, les enfants talibés des rues de Saint-Louis ont, de fait, un besoin particulier de soutiens divers : matériels, alimentaires, sanitaires, éducatifs, et affectifs. Ils ont besoin aussi que l'on respecte la tradition de la « bonne souffrance » (Kae Amo 2014), qui les fait devenir hommes. À l'heure actuelle, malgré la présence assez importante d'associations qui œuvrent sur le territoire de la ville, il est impossible de porter cette attention particulière à tous les enfants qui fréquentent assidûment les rues, car ils sont trop nombreux. C'est une des raisons pour lesquelles la mise en œuvre d'un plan de retrait des enfants de la rue s'impose, comme l'a décrété en 2016 le Président du Sénégal. Ce plan de retrait, pour être réaliste et constructif, doit lui-même faire l'objet d'une réflexion éthique et méthodologique, prenant en compte cette vulnérabilité mêlée de capacité d'action. C'est pourquoi à mon sens un tel plan ne devrait pas prendre le risque d'entraîner une réduction excessive de la liberté des enfants, et par là-même une limitation de fait de leurs chances de trouver les moyens de satisfaire par eux-mêmes, dans leur interaction avec le monde, leurs propres besoins. Ce serait à la fois contreproductif et dangereux. Ils seraient tentés de fuir à nouveau, pour assouvir, notamment, un besoin de liberté que seule la rue leur laisse. Et

²⁸Un enfant a même précisé que sa mère était quant à elle opposée à son placement.

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. » certains maîtres coraniques démunis pourraient alors être tentés de les enfermer un peu plus.

La mise en œuvre d'un plan nécessaire de retrait des enfants des rues, dans le respect des principes d'autonomie et bienfaisance, implique alors la construction d'un consensus au niveau local. Le point de départ de cette construction peut se situer au niveau des enfants bénéficiaires d'une aide humanitaire rodée et implantée sur le territoire saint-louisien. En ce sens, la prise en considération inclusive des capacités de ces enfants et de leur vulnérabilité par les acteurs communautaires appelle pour chaque cas la mise en route d'un dialogue dont pourraient être porteurs les acteurs associatifs. À partir de cas identifiés par les associations, le suivi devrait impliquer un éducateur issu du social ou de l'humanitaire, dont le rôle serait de construire une cohérence entre un enfant et sa famille, un enfant et son maître, une famille et le maître de son enfant, une association et un daara, un enfant et une marraine... L'idée étant que chacun participe à l'édification d'une solution, où l'enfant puisse trouver ailleurs que dans la rue, et en différents lieux, les moyens de la satisfaction de ses besoins. Le rôle de la nouvelle génération d'humanitaires appartenant à une société civile transnationale relativement dynamique est d'oser le dialogue entre les différentes postures culturelles, et de permettre ainsi la construction d'un consensus éthique pour chacun. Si le dynamisme ne manque pas, c'est le temps qui semble faire défaut : la possibilité d'un autre rapport au temps, la disponibilité de chacun, le temps de l'écoute. Ainsi comme le propose l'universitaire saint-louisien Felwine Sarr, la définition d'une action sociale et humanitaire dans une Afrique décolonisée s'inscrit dans « l'établissement d'un temps propre, qui permet de mener à terme ses propres expérimentations. C'est le temps de la forge, celui nécessaire à la combustion et à la formation des alliages de métaux » (Sarr 2016).

Bibliographie

Kae Amo, « L'Anthropologue à l'école coranique. Faire face à la « bonne souffrance » des taalibés », *AnthropoChildren* n°4, janvier 2014.

Lætitia Atlani-Duault, Laurent Vidal (dir.), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Paris, Armand Colin, 2009.

Sophie D'Aoust, « Écoles franco-arabes publiques et daaras modernes au Sénégal : hybridation des ordres normatifs concernant l'éducation », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 12 | 2013, pp. 313-338.

Sadio Ba Gning, Kelly Poulet, Alfred Inis Ndiaye « Appréhender les ONG comme espace de gouvernance : de l'ethnographie des pratiques à celle des contraintes à l'autonomie », *Fonds Croix-Rouge française, Les Papiers du Fonds*, n° 12, Février 2017.

René Baldy, « Dessine-moi un bonhomme. Universaux et variantes culturelles », *Gradhiva*, 9 | 2009, pp. 133-151.

M. Bluebond-Langner et J. E. Korbin, "Challenges and Opportunities in the Anthropology of Childhoods: An Introduction to 'Children, Childhoods, and Childhood Studies'", *American Anthropologist*, vol. 109, n° 2, 2007, pp. 241-246.

- SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. » Barbara M.Cooper, Raphaël Botiveau, « De quoi la crise démographique au Sahel est-elle le nom ? », Politique africaine, 213/2 (130), pp. 69-88.
- Doris Bonnet et Laurence Pourchez (dir.), Du soin au rite dans l'enfance, Éditions Erès, 2010.
- Nadege Chabloz, « Désenchantement : les voyages "solidaire" et "humanitaire" de Catherine », Mondes du Tourisme, 2012, pp. 61-79.
- Joane Chehemi, Les 'talibés' du Sénégal : une catégorie de la rue, prise entre réseaux religieux et politiques d'action humanitaire. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Grenoble, 2013 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01067449/document>.
- Kristen Cheney, "Deconstructing childhood vulnerability : an introduction", Childhood in Africa, Vol. 2., No. 1, 2010, pp. 4-7.
- George Cognet, Comprendre et interpréter les dessins d'enfants, Dunod, 2011.
- Jean-Pierre Dozon, Saint-Louis du Sénégal. Palimpseste d'une ville, Karthala, 2012.
- Abdou Salam Fall, « La gouvernance multidimensionnelle et la reconfiguration des interactions entre les États et les mouvements citoyens en Afrique de l'Ouest et du Centre (Essai) », Anthropologie et Sociétés, n° 293, 2005, pp. 123-138.
- Véronique Gilbert, Sortir l'enfant de la rue n'est pas sortir la rue de l'enfant : analyse de l'itinérance juvénile à Dakar Sénégal, Thèse de Maîtrise en Anthropologie, Université d'Ottawa 2012.
- Dominique Gomis, Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest. Où en sont les enfants et les jeunes travailleurs, Enda Tiers Monde Jeunesse Action en partenariat avec Plan, Save the Children Suède et UNICEF, 2008.
- Muriel Champy, « La rue ne peut pas avoir d'enfants. Retour sur les projets de réinsertion des enfants vivant dans la rue », in L'enfant du Développement, revue Autrepart n° 72, 2014, pp.111-128.
- Cheikh Gueye, « Entre recherche fondamentale et actions en développement », in Thomas Fouquet (dir.), Transition humanitaire au Sénégal, Karthala, Paris, 2016, pp. 33-49.
- Suzanne Lallemand, La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange. Paris, L'Harmattan, 1993.
- David Lancy, « Unmasking children's agency », in Campigotto M., Razy E, Suremain (de) CH-E., Pache H.V (dir.), Enfance et Religions. Religions des enfants, Anthrope Children, n° 2, 2012. <http://popups.ulg.ac.be/AnthropeChildren/document.php?id=1253>
- Philippe Lavigne, Socio-anthropologue dans une organisation non gouvernementale. Réflexions autour d'une pratique au sein du Gret, Cooperer aujourd'hui, n° 78, 2016.
- Corinne Fortier, « Le corps comme mémoire : du giron maternel à la férule du maître coranique, Journal des africanistes, tome 68, fascicule 1-2, 1998, pp. 197-224.
- Robert Launay et Rudolph Ware, « Comment (ne pas) lire le Coran ? Logiques de l'enseignement religieux au Sénégal et en Côte d'Ivoire » in Gilles Holder (éd.), L'Islam, nouvel espace public en Afrique, Karthala, 2009, pp.127-145.
- Mélanie Jacquemin et Dorte Thorsen « Temporalités, savoir-faire et modes d'action des enfants travailleurs migrants au sein de la parente élargie en Afrique de l'Ouest », Canadian

SEMIN Jeanne « Vers un plan concerté de retrait des enfants des rues de Saint-Louis du Sénégal : transition humanitaire et principe éthique d'autonomie. »
Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines, 49:2, 2015, pp. 285-299.

Danièle Jonckers, « Les enfants confiés » in Ménages et familles en Afrique. Approche des dynamiques contemporaines, Paris, ENSEA-INS-ORST, Les études du CEPED, 15, 1997, pp. 193-208.

Alain Marie, La coopération décentralisée et ses paradoxes : Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local en Afrique, Karthala, 2005.

Jean-François Mattei, L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique, Les liens qui libèrent, Paris, 2014.

Jean-François Mattei et Virginie Troit, « La transition humanitaire », Medecine/sciences, n° 32, février 2016, pp. 211-215.

Serge Michailof, Africanistan, l'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues, Fayard, 2016.

Lo Moubarak, Directeur général du Cabinet Emergence Consulting Group, « Étude de la situation de référence des structures d'accueil, des structures de formation, des daaras, des enfants de la rue, des talibés, des associations de maîtres coraniques et d'autres acteurs pour les régions de Dakar, Louga, Saint-Louis et Matam », Étude commanditée par le Ministère de l'Education Nationale de la République du Sénégal, septembre 2010.

Jacqueline Rabain, L'enfant du lignage : du sevrage à la classe d'âge chez les Wolofs, Payot 1979.

Elodie Razy, « Introduction-Ethique et enfants. Des habits neufs pour de vieilles questions anthropologiques », AnthroChildren N°4, Janvier 2014.

Elodie Razy et Marie Rodet, « Les migrations africaines dans l'enfance, des parcours individuels entre institutions locales et institutions globales », Journal des africanistes, 81-2 | 2011, pp. 5-48.

Hélène Romano, « Le « dessin-leurre ». Traces traumatiques invisibles dans les dessins d'enfants exposés à des événements traumatiques », La psychiatrie de l'enfant, 2010/1 (Vol. 53), pp. 71-89.

Felwine Sarr, Afrotopia, éditions Philippe Rey, 2016.

Jeanne Semin, « Modes de présence simultanée entre la France et l'Afrique : l'ethnologue dans les réseaux économiques féminins » in Revue Européenne des Migrations Internationales, vol. 25, n°3 2009, pp. 101-115.

Charles-Edouard de Suremain, Doris Bonnet, « L'enfant dans l'aide internationale. Tensions entre normes universelles et figures locales » in L'enfant du Développement, revue Autrepart, n° 72, 2014, pp. 3-22.